



Une personne m'accuse à tort d'avoir rayé sa voiture

Par Visiteur

Une personne dont le fils était dans sa voiture alors qu'elle a été rayée volontairement m'accuse de ce fait ! Il m'a demandé de l'accompagner à la gendarmerie, ce que j'ai fait afin d'établir ma bonne foi puisque son accusation repose sur le témoignage de son fils de 7 ans. Les gendarmes ont enregistré sa plainte et m'ont demandé de partir, me disant que je serais convoqué ultérieurement ! De récentes affaires basées sur des témoignages d'enfants ont démontré la fragilité de telles accusations. Je pense que cet enfant se trompe de personne ! J'ai proposé aux gendarmes de leur laisser mes clefs pour vérifier que je n'avais rien à voir avec ce fait, ils ont refusé. J'envisage de porter plainte pour accusation mensongère.

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Est ce que les gendarmes ont pris la plainte ou bien ont fait une main courante?

Cordialement

Par Visiteur

Alors que le plaignant restait en gendarmerie pour "porter plainte" ils m'ont demandé de partir, j'ignore donc si il y a dépôt de plainte ou main courante

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait votre colère et votre énervement. Ceci étant je pense qu'il n'y a pas eu dépôt de plainte mais davantage main courante au vue de la gravité des faits. Si vous le désirez vous pouvez déposer plainte pour diffamation envers cette personne.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

La gendarmerie m'a appelé et demandé de venir à la brigade à 15 heures, muni d'une pièce d'identité, de mes clés (supposées avoir rayé la c

Par Visiteur

Messieurs

La gendarmerie me demande de passer cet après midi à 15 h avec : une pièce d'identité, mes clés (dont je me serais soi-disant servi pour rayer, alors que je leur ai proposé de les garder hier pour examen) et ... !!! le carnet de suivi de mon chien, que je tenais en laisse au moment ou " le plaignant " m'a " intercepté " alors que j'allais le promener (le

chien)!

Effectivement j'ai bien l'intention, main courante ou plainte déposée de porter plainte en diffamation.

Ai-je besoin d'un avocat ?

Merci de vos conseil

Par Visiteur

Monsieur,

Vous n'avez nullement besoin d'un avocat pour déposer plainte pour diffamation ni d'ailleurs pour votre rendez vous au commissariat.

Par contre je ne comprends pas bien le lien entre la rayure sur la voiture et votre chien.

Cordialement

Par Visiteur

Messieurs

Le lien des rayures et mon chien ...

En fait l'enfant du plaignant a dit que l'homme qui a rayé la voiture avait un chien !

Et il se trouve que j'en ai un qui était avec moi quand le fou furieux a déboulé alors que je sortais de chez moi pour aller le promener !

Il se trouve que dans la résidence où je demeure il doit bien y avoir 100 chiens et dans le quartier évidemment encore davantage !

Quand le fou furieux m'a abordé, toute sa famille est descendue de voiture, ils ont donc tous vu mon chien, alors rapporter ce fait à présent n'a aucune valeur à mon avis, qu'en pensez-vous ?.

Quelle différence entre une plainte et une main courante ?

Merci de vos réponses

Par Visiteur

Monsieur,

Je comprends mieux le lien mais toujours pas la nécessité d'emmener le carnet de suivi de votre chien.

Dans cette histoire de toute façon il semblerait que ce soit votre parole contre celle de cette famille et plus particulièrement de l'enfant qui affirme que vous êtes l'auteur de la rayure.

Il convient d'essayer de vous justifier au mieux sans surtout vous énervez.

Quelle différence entre une plainte et une main courante ?

Une plainte est transmise au procureur de la République qui a l'opportunité des poursuites, tandis qu'une main courante est en quelque sorte une registre tenu pas la gendarmerie ou bien les services de police qui n'est pas transmis au procureur. C'est une sorte de mémoire qui permet le cas échéant autrement dit si un autre incident survient de constater que cela s'est déjà produit.

En toute honnêteté je ne pense pas que vous soyez poursuivi. Essayez d'expliquer la situation aux gendarmes.

Cordialement

ps: je suis une femme

Par Visiteur

Re bonjour madame,

Je reviens de la brigade de gendarmerie de st Egrève où j'ai été "entendu".

J'ai effectivement dit tout ce que j'avais à dire, proposant même mon trousseau de clés pour analyse, dont l'enfant prétendait que je m'en étais servi, quitte à leur laisser 3 semaines si nécessaire ! Ils ont refusé devant mon insistance car j'ai réussi à introduire un doute raisonnable sur mon innocence en cette affaire!

Hier à la brigade devant toute cette petite famille je passais vraiment pour le "gros salopard" et je sentais bien que les gens présents et présentes prenaient parti pour le plaignant.

Au dire d'un adjudant chef que je connais un peu et qui a lu et supervisé au final les déclarations, elles vont être transmises à " des officiers de justice ! " qui statueront en confrontant les deux versions !

Résultat des courses dans trois ou quatre mois ! La justice va lentement !

J'ai précisé à la fin de ma déclaration et cela a été écrit que je portais plainte en diffamation contre le plaignant.

Je vous remercie de votre aide et le cas échéant n'hésiterais pas à faire appel de nouveau à vos services et vous recommander.

Merci, bonne soirée

Par Visiteur

Monsieur,

Sans vouloir trop m'avancer je pense que votre affaire va être classée sans suite vu le peu de preuve et la gravité du dommage causé.

Merci pour vos propos.
Bon courage pour la suite.
Au plaisir de vous aider à nouveau.

Bien cordialement